

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 Novembre 2021**

Date de convocation : 16 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 novembre à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Étaient présents :

BECO Antoine, COUTAREL Margaux, BASSET Jacqui CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, JUILLET Janie, LESGOURGUES Stéphane, MAURY Christine, MARTIGNAC Julien, MAZEYRAT Jean-Philippe, TERRAT Thierry, VALARD-PLANTY Martine.

Étaient absents : GINESTET Pierre, PIGANIOL Lucie

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Margaux Coutarel est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2021.

1. Dissimulation des réseaux aériens- Celles

DE 2021-34/DE 2021-35/DE 2021-36

Monsieur le Maire présente le projet de dissimulation esthétique des réseaux aériens qui pourraient avoir lieu dans le cadre des travaux du lotissement de Celles.

Il expose au conseil que, dans le cadre de l'opération de dissimulation des réseaux électriques aériens réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de LOUBRESSAC doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux associés de rénovation de l'éclairage public ainsi que des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de LOUBRESSAC, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de LOUBRESSAC pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération.

Monsieur le Maire présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau, la contribution de la Commune de LOUBRESSAC pour l'enfouissement du réseau électrique et précise que les coûts des travaux d'éclairage public et téléphonique, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, lui seront remboursés intégralement.

Le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de profiter des travaux de l'ouverture des tranchées afin de dissimuler les réseaux existants et approuve le projet de dissimulation des réseaux dont la maîtrise d'œuvre sera assurée par la FDEL.

Pour : 13

Contre :0

Abstention :0

2. Autorisation de signature d'une convention pour la mise à disposition du presbytère sans le cadre d'artistes à résidence

DE-2021-37

Avant l'ouverture du conseil municipal, les artistes sont invités à 20h00 à se présenter et à parler de leur projet au conseil municipal. Qu'ils soient remerciés pour leur intervention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été sollicité par M. Gilles Sacksick, artiste peintre à l'origine du projet, qui souhaite venir en résidence d'artiste à Loubressac, afin de « situer une création dans un lieu, une cité, un village et dans le temps : une durée définie à l'avance ».

La commune de Loubressac, sensible à ce projet, a par ailleurs souhaité que soient associés d'autres jeunes artistes, une peintre et une graveure, sous l'égide de M. Sacksick.

Ainsi, l'ancien presbytère offre un espace absolument privilégié pour créer, en quelques mois, un ensemble d'œuvres, dont le thème commun sera : « Loubressac ».

Différentes actions seront menées : journées portes-ouvertes au public, mini-ateliers découverte pour les enfants de nos écoles... Cette activité créatrice trouvera son épilogue en une exposition, présentée au presbytère pendant l'été 2022, pour s'achever fin septembre.

Pour : 13

Contre :0

Abstention :0

3. : Désignation d'un correspondant défense

DE-2021-38

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans la commune, pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées- Nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de la commune, en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire. La mission du correspondant s'articule autour de trois axes : La politique de défense, le parcours citoyen, la mémoire et le patrimoine.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait déjà été prise le 4 juin 2020, désignant Mme Anne-Marie Hatot. Celle-ci étant incomplète, il convient de délibérer à nouveau.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide de désigner Mme Anne-Marie HATOT, correspondant défense.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4. Informations et questions diverses

* **terrain Mme Marot** : Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que Mme Marot est propriétaire d'un terrain d'environ 2000m², jouxtant le parking gratuit, à l'entrée du village. Il précise que Mme Marot l'avait acquis pour bâtir une maison, mais que ce terrain a depuis été classé en zone naturelle. Elle propose donc de le céder à la commune. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réfléchir à l'opportunité de cet achat. Après réflexion, le conseil Municipal est favorable à la négociation. Ce terrain pourrait en effet permettre d'agrandir le parking existant, utile lors des manifestations comme la brocante. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de négocier au mieux l'achat de ce terrain en vue d'un prochain conseil municipal actant cette décision.

* **terrain M. Gras** : Monsieur Christian Gras est propriétaire de la bande de terrain située au bord de la route jouxtant le projet du futur cimetière, d'une contenance de 2530 m² en zone N. Le terrain acquis est suffisant pour le futur cimetière, mais l'acquisition de ce terrain permettrait de maintenir les abords propres. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de négocier au mieux l'achat de ce terrain en vue d'un prochain conseil municipal actant cette décision.

* **Ecole** : Le conseil d'école a eu lieu le 15 novembre. Les prévisions d'effectifs sont inquiétantes, avec seulement 25 élèves prévus à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de la préparation du marché de Noël, un atelier a été initié par les élus dimanche 21 novembre, afin de fabriquer des décorations qui seront vendues par l'Association des Parents d'Elèves lors du marché. Cet atelier a connu une forte mobilisation des élèves et des parents et s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse.

* **Bienvenue à Nora Akhbou** qui succède à Marie-Christine Verdié dans le logement communal place du foirail. Cette jeune fille est actuellement en apprentissage à l'Ehpad de Bretenoux.

* **Visite du CAUE** : le CAUE est venu visiter le Presbytère afin de nous faire des propositions d'aménagement de ce lieu. Une table d'orientation est également à l'étude au point de vue. Nous attendons les propositions.

* **lotissement de Celles** : le marché d'aménagement a été signé, les travaux devraient débuter avant la fin d'année. Le bornage des terrains est en cours.

* **colis de Noël** : les aînés de plus de 75 ans se verront remettre prochainement un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Antoine BECO.

Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 29 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

